verbaux des deux dernières séances. Ils sont adoptés après une observation de M. Pouchain au sujet du projet de construction d'un tramway.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Louis Leuridan, d'Armentières, qui, au nom de sa mère et de sa famille, remercie la population d'Hem des marques de sympathies qu'elle lui a données à l'occasion du décès de M. Leuridan, ancien maire. Le Conseil décide que cette lettre sera placée dans les archives de la commune.

Questions budgétaires. — Le Conseil vote successivement le budget additionnel de la commune pour 1896, proposé par la commission des finances; le budget primitif de la commune pour 1897; enfin le budget primitif du bureau de bienfaisance pour 1897, proposé par la commission administrative.

Élargissement du chemin du Tries. — Sur la demande de M. Teneul, le Conseil décide d'affecter les excédents de réparations des chemins à l'élargissement de ce pavé, bien que ce travail ne puisse être terminé que dans trois ans.

Tambour communal. — On décide que le tambour communal Lepers continuera son service.

Exemption de périodes. — Le Conseil donne un avis favorable aux demandes de R. Campagne et C. Dubus dans le but d'être exemptés des périodes de 13 jours.

Les tramways. — M. le maire donne lecture d'une lettre de la municipalité d'Aseq relative à l'établissement d'un tramway sur la route départementale n° 19. Cette commune n'en voit pas l'utilité pour elle.

M. Mulaton fait observer qu'il faudrait d'abord étudier la question du tramway de l'Hempempont. Puis il fait remarquer que pour ce dernier point on sera forcément en rapport avec les municipalités socialistes de Roubaix et de Lille.

M. le Maire répond que pour traiter ces affaires, on ne doit pas s'occuper des convictions personnelles, mais uniquement des intérêts de la commune.

L'aqueduc de la Chapelle-Madame. — M. le Maire, revenant une fois encore sur la question de l'aqueduc de la Chapelle-Madame, déclare que ce chemin étant mitoyen, il doit être entretenu à frais communs avec Lannoy. Pour couper court à tout, il propose d'écrire à M. le préfet du Nord pour le prier d'intervenir auprès de la municipalité lannoyenne afin de vider le petit différend qui s'est élevé entre les deux communes. M. Jovenceau assure que ce chemin appartient entièrement à Hem.

A ce propos, M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Valendrieu, déclarant que depuis le 10 février 1873, la ville de Lannoy est débitrice envers Hem d'une somme annuelle de cinq francs. C'est donc, pour 23 ans, 115 francs que Lannoy doit à Hem. Cette somme sera réclamée.

Monument de M. Leuridan. — Le Conseil donne pleins pouvoirs à la commission du cimetière pour que le monument à élever à la mémoire de M. Leuridan soit fait au plus tôt. On traitera de gré à gré avec les entrepreneurs et non par adjudication. M. le Maire rappelle ainsi que l'ont pensé les adjudications. M. le Maire rappelle ainsi que l'ont pensé les adjudications. M. le Maire rappelle ainsi que l'ont pensé les adjudications